

espoirs de la communauté internationale et de leurs intérêts respectifs, et face à la menace qui plane sur la sécurité et la paix internationales, ont pu travailler ensemble au Conseil, ou du moins ne pas abuser de leur droit de veto. La volonté du Conseil de sécurité, plus particulièrement de ses membres permanents, d'accorder et d'harmoniser leurs positions en vue d'obtenir un avantage plus grand pour les parties au différend et pour la communauté internationale constituée, nous l'espérons, non pas un fait fortuit, mais bien un nouveau départ.

Dans le passé, des divergences irréconciliables sont nées au sujet des moyens d'action et des modes de financement des missions de maintien de la paix. Cela a donné lieu non seulement à une incohérence considérable dans les activités des Nations Unies mais a placé l'Organisation dans une situation financière difficile dont elle ne s'est pas encore tirée. Bien que nous ayons dû, à cette occasion, mettre au point un barème de contributions spécial pour assumer les frais de la FUNU, mon Gouvernement estime que le barème de contributions ordinaire, qui reflète fidèlement les responsabilités et les devoirs spéciaux des membres permanents du Conseil de sécurité et la capacité de payer de tous les membres des Nations Unies, devrait normalement s'appliquer aux opérations de maintien de la paix. Le Canada estime que les membres devraient saisir cette occasion et profiter du nouveau climat qui règne au Conseil de sécurité et à l'Assemblée générale pour examiner les moyens de réviser les modes de financement d'autres opérations de maintien de la paix, comme la UNFICYP, par exemple, pour les asseoir sur une base plus solide et plus équitable.

Autre élément important mis en lumière par les récentes décisions du Conseil de sécurité: la composition de la FUNU devrait être équilibrée au sens d'une répartition géographique équitable. Cela présente l'avantage capital de s'assurer que la Force ainsi constituée jouira d'un large appui et d'une vaste participation grâce à son caractère international. Ainsi, un nombre croissant des membres des Nations Unies acquerront une expérience inestimable des problèmes de maintien de la paix. La participation de tous les groupes régionaux peut renforcer l'opération et étayer le consensus politique sur lequel elle doit reposer. Ce faisant, on doit veiller soigneusement à ce que la notion d'équilibre s'applique dans chaque cas avec un souci de pragmatisme et d'efficacité. La notion d'équilibre ne suppose pas un processus numérique arbitraire; elle doit s'interpréter avec modération comme une ligne directrice parmi d'autres. La tâche du Secrétaire général est de constituer une force de maintien de la paix ou encore d'établir une mission de surveillance de la paix. L'application trop